



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 mars 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA).
- ✓ **Voté**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission Urbanisme, Mobilité, Aménagement et PDCOM demandant au Conseil municipal d'accepter les résolutions portant sur l'adoption du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons (ce dernier n'ayant pas été modifié par rapport à la version d'octobre 2017).
- ✓ **Voté**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2018 (1ère tranche).
- ✓ **Voté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable, proposant les actions suivantes : 1. Présenter le développement durable DD au Conseil municipal ; 2. Proposer que les commissions et le Conseil administratif fassent un point de situation « DD » de l'existant : identification des composantes « DD » des actions effectuées durant cette législature, structurées selon les thèmes du concept 2030 ; 3. Ensuite élaborer une configuration DD de Perly-Certoux ; 4. Attribuer les moyens correspondants.
- ✓ **Pris**, par 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention, une délibération décidant :
 1. De réhabiliter à Certoux et à Perly certains cheminements pédestres communaux dans le but de les rendre visibles à la population et de les distinguer des chemins privés, permettant, ainsi, leur utilisation par les habitants
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à la réalisation de ces travaux
 3. De comptabiliser cette dépense de CHF 120'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. D'amortir cette dépense de CHF 120'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019
 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.
- ✓ **Pris**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :
1. D'adopter le Plan directeur communal dans sa version d'avril 2018 et son entrée en vigueur le jour de l'arrêté du Conseil d'État
 2. De demander au Conseil d'État de statuer dans un délai de 60 jours, conformément à l'article 11 bis, alinéa 7 de LaLAT
 3. De prévoir rapidement la suite des études prévues dans le Plan directeur communal, soit l'établissement de l'image directrice intercommunale, ainsi que les Plans de site des villages de Perly et de Certoux.
- ✓ **Pris**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :
1. D'adopter le Plan directeur des chemins pour piétons dans sa version d'avril 2018 et son entrée en vigueur le jour de l'arrêté du Conseil d'État
 2. De demander au Conseil d'État de statuer dans un délai de 60 jours, conformément à l'article 11 bis, alinéa 7 de LaLAT.
- ✓ **Décidé**, à l'unanimité des membres présents, de désigner Simone Bowman comme déléguée du Conseil municipal auprès de l'association « Le Canard de l'Aire ».

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI